



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

PREAVIS NO 03/2008 : concernant la  
modification de certains articles du  
règlement du Conseil communal.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 3 mars 2008 présidée par Monsieur Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 03/2008, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins une abstention les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Adopter les modifications apportées au Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 3 mars 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti



La secrétaire

Valérie Willemin

St-Légier-La Chiésaz, le 4 mars 2008

---